



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 3 MAI 2023

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

L'An deux mille vingt-trois, le 3 mai, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 27 avril 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur ROUSSEL Emmanuel, Monsieur ROYOUX Claude, Monsieur SIMON Stéphane, Madame TREMEL Emmanuelle

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame COULONG Rosine, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Madame HAGUET VOLCKAERT Florence

ORDRE DU JOUR

Délibérations prises dans le cadre des cas limitativement énumérés délégués au Bureau

Décision 1 : ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) - Octroi des subventions suite au comité de Pilotage du 11 avril 2023

Décision 2 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Commune d'Evreux - Rue Colbert - Parcelle AV 368 - Convention servitude passage de réseau EPN/ENEDIS

Décision 3 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Commune d'Evreux - Rue Léon Schwartzberg - Parcelle BY 58 - Convention servitude passage de réseau ENEDIS/EPN - Convention relative à la pose d'un poste de transformation

Décision 4 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Commune de Normanville - Parc d'activités des Surettes - Parcelles C 354, C 372 - Convention servitude passage de réseau EPN/GRDF

Décision 5 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Commune du vieil Evreux - ZAC du Long Buisson - Parcelle ZD 133 Rues Louis Breguet et Maryse Bastié - Convention servitude de passage de réseau SIEGE/EPN

Décision 6 : MUSEES

Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux - Fabrication et vente de produits dérivés

Décision 7 : MUSEES

Musée des Instruments à Vent - Vente de produits dérivés

Délibérations prises dans le cadre de l'urgence des décisions à prendre

Décision 8 : PETITE ENFANCE

Convention de prestation de services SIVU CIGALE/EPN - Avenant n°1 modifiant l'article 7 sur les modalités financières

Décision 9 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Parc d'activités d'intérêt écologique Long Buisson 3 - Dénomination des rues

Décision 10 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Communes de Miserey et Gauciel – Acquisition de la moitié indivise de la parcelle C 200 sise sur la commune de Miserey dans le cadre du projet d'implantation Mozzalat.

Le Bureau communautaire :

☞ **DÉCIDE**, dans le cadre du dispositif FISAC, l'octroi des subventions ci-après sollicitées pour des travaux de modernisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

- **Le Dressing** : 12 Place du Grand Carrefour, 27000 Evreux : 5 474,54 €
- **Pitch § Pub** : rue de Valême, 27000 Evreux : 6 000 €
- **Pizza Cosy** : 24-26 Place du Grand Carrefour, 27000 Evreux : 6 000 €
- **Boudoir du Regard** : 20 rue de la Harpe, 27000 Evreux : 6 000 €

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention CS 06-V06 ou tout avenant à intervenir avec ENEDIS (affaire n°DB22/077956 27) pour le projet de raccordement « BT C4 –pour la pose de bornes IRVE » (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) sur la commune d'EVREUX, rue Colbert.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention CS 06-V06 (affaire n°DB22/073782 27) et la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée BY58 ou tout avenant à intervenir avec ENEDIS pour le projet d'extension HTA/BT avec pose d'un poste type PAC pour raccordement d'un « BT C4 –pour la pose de bornes IRVE » et l'alimentation d'un producteur P3 sur la commune d'EVREUX, rue Léon Schawartzenberg.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de servitude de passage ou tout avenant à intervenir avec GRDF (affaire n°RV2-2002718) pour le projet d'implantation d'une canalisation souterraine de gaz, d'un diamètre de 63 mm sur les parcelles cadastrées C 354, C 372 à Gravigny (Parc d'activités des Surettes).

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ou tout avenant à intervenir avec le SIEGE (dossier technique 422269) dans le cadre du projet d'extension de réseau BTA (Basse tension, 3x240+95 ALU) sur le Parc d'activités du Long Buisson au Vieil Evreux.

☞ **AUTORISE** la réalisation de 300 mini-vitrines à l'effigie du château de Navarre dont 285 exemplaires seront mis en vente au sein de la boutique du Musée d'Evreux, et 15 exemplaires seront réservés aux dons et **FIXE** à 6,50 € le prix unitaire de la mini-vitrine ; **AUTORISE** la réalisation de 500 crayons à papier BIC qui seront mis en vente au sein de la boutique du musée et **FIXE** à 1,50 € le prix unitaire du crayon et **AUTORISE** la réalisation de 60 boîtes de jeux qui seront mis en vente au sein de la boutique du musée et **FIXE** 14,90 € le prix unitaire de la boîte de jeux.

☞ **DÉCIDE** la vente, à la Boutique du Musée des Instruments à Vent, du CD de Nicolas Chédeville. Les impromptus de Fontainebleau (Pièces en deux parties pour musette) au prix de 21 € et des produits dérivés (*goodies*) ci-après au prix de : Magnet-décapsuleur : 3 € ; Puzzle 48 pièces : 16,50€ ; Puzzle 500 pièces : 19,50 €.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** l'avenant n°1 à passer avec le SIVU CIGALE modifiant l'article 7 de la convention initiale, afin de permettre à EPN de rembourser au SIVU 100 % des dépenses liées à des réparations concernant exclusivement la crèche.

☞ **DESIGNE** les différentes voies du Long Buisson 3 ainsi qu'il suit :

- Charles DARWIN,
- Jeanne BARRET
- Carl von LINNE
- Jean-Baptiste LAMARCK
- Rachel CARSON

☞ **DÉCIDE** d'acquérir, respectivement à l'euro symbolique ne valant pas paiement, la moitié indivise de la parcelle C 200 sise sur la commune de Miserey (ancienne station d'épuration de Miserey/Gauciel), aux Communes de Miserey et Gauciel ; **DIT** que les frais d'acte seront à charge d'Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette acquisition.